

G .Travaux chemin du Trésillon

2024 Dossier en votre possession (PE26.004412-PGT)

Exposé des faits

1. Contexte initial

Suite à l'arrêt du 13 octobre 2025 du Tribunal cantonal (GE.2025.0109), la Municipalité a été sommée de produire la facture et le devis relatifs à la réfection du chemin du Trésillon . À la lecture de la facture, j'ai été surpris de constater la mention de deux sondages et de la réparation d'une conduite d'eau claire de 400 mm de diamètre.

2. Demande d'éclaircissements

Par courrier, j'ai demandé à la Municipalité de préciser l'emplacement de ces sondages. Le 3 octobre 2025, celle-ci m'a fourni un plan indiquant lesdits emplacements (P 13). Ces derniers jouxtent ma propriété. Or, présent quotidiennement pendant les travaux, je n'ai constaté aucune activité à ces endroits.

3. Contradiction découverte

J'ai alors consulté le rapport technique daté du 8 février 2024 (fourni par la Municipalité elle-même), soit bien avant les travaux, concernant l'état des conduites du chemin du Trésillon. À l'emplacement désigné, la photo 2-1-9A (P 14) montre une réparation sur un tuyau en ciment – et non en PVC comme indiqué sur la facture, le tuyau se trouve derrière la place de parc de mon locataire et ces travaux empêcheraient l'accès à cette place.(preuve par témoin et photo)

Précision : Il sera facile de comparer les photos au moyen d'une caméra

4. Témoignage de l'entrepreneur

Suite à cette découverte, j'ai contacté Monsieur Cornaz, administrateur de l'entreprise Alcord SA. Lors d'une rencontre à mon domicile le 21 novembre 2025 à 14h, je lui ai présenté les emplacements indiqués par le Municipal. Monsieur Cornaz s'est exclamé : « Nous n'avons pas fait de sondage à ces emplacements, d'ailleurs je n'ai pas de photos ! » (mon épouse était présente à proximité et peut en témoigner).

[Tapez ici]

5. Nouveaux éléments contradictoires

Le 16 décembre 2025, soit près d'un mois après notre entretien, Monsieur Cornaz m'a envoyé par courriel trois photos:

Un plan de situation, (pièce 15) avec position des 2 sondages

Contradiction un sondage n'est pas situé à la même place que le plan fourni par la commune (P 11).

Une photo d'un prétendu sondage dont le descriptif dit <<sondage sur collecteur n0.2 accès garage Steulet >> (P 16) cela ne correspondant pas au plan fourni par la commune, (P 14)

Une autre photo située sur ma propriété, où ne passe pourtant pas la conduite de 400 mm. (P15 au vero)

Un expert pourra attester qu'il est techniquement impossible de creuser à 1 m de profondeur pour réparer un tuyau de 400 mm dans l'espace montré (la largeur du goudron enlevé étant insuffisante). De plus, la conduite de 400 mm se trouve à environ 0,80 m de l'endroit indiqué sur la photo Précision, pour trouver une conduite, le sondage doit être perpendiculaire par rapport au tuyau recherché.

J'affirme que les photos ne représentent pas la réalité, elles sont truquées.

6. Éléments issus du sous-traitant Camandona

L'entreprise Camandona, qui était le sous-traitant d'Alcord SA, avait également soumissionné en direct avec la commune de Pompaples (pièce 14). Le devis de Camandona mentionne 30 m³ de matériaux d'évacuation, soit environ 61 tonnes. Aucun problème de reprofilage ou de renforcement de surface n'y est signalé. Ce sont pourtant ces deux rubriques que l'entreprise Alcord SA a utilisées pour justifier la grande quantité de goudron bitumineux.

7. Incohérences financières

Dans un courriel du 19 décembre 2025 , Monsieur Cornaz a tenté de minimiser le coût des sondages en indiquant un montant réel de 3 798 CHF, attribuant le reste à de la signalisation. À ma demande, il m'a fourni la facture du sous-traitant Camandona SA justifiant la quantité de béton bitumineux utilisée : 133,9 tonnes.

Problèmes majeurs :

- Béton bitumineux raboté et évacué : 61 tonnes.
- Béton bitumineux posé : 133,9 tonnes (soit plus du double).
- La facture d'Alcord SA se base sur 1 115,50 m², alors que la facture du sous-traitant L'entreprise Camandona mentionne 1 095 m².
- Deux sondages facturés et non exécutés
- **En premier lieu il est facile de prouver que les 2 sondages n'ont pas eu lieu.**
- La fourniture des bons de livraison du béton bitumeux ainsi que
- La facture et son paiement à l'entreprise Camandona SA sous-traitant apportera un éclaircissement sur la situation.
- Précision, ce chemin a toujours été carrossable, sans nid de poule.
- (preuve pas témoin)
- J'ai demandé au directeur d'Alcord si c'est son entreprise qui a fait les travaux d'aménagement de la place gravelée de Mr.V. Studer, il m'a répondu par la négative, j'ai de fort doute sur la probité de sa réponse.